

Commune de MEGEVE

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Par délibération n° 2017-242-DEL en date du 12 décembre 2017, le Conseil Municipal de MEGEVE a notamment tiré le bilan de la consultation des personnes publiques associées et de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifié n°1 du PLU et approuvé ladite modification simplifié n°1.

Cette délibération est affichée en Mairie pendant un mois et peut être consultée auprès du pôle DAD du lundi au vendredi pendant les horaires d'ouverture de ce service au public.

Le Maire,

Catherine JULLIEN-BRECHES